

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 54/061/2006 – ÉFAI

Londres, le 5 octobre 2006

AU 269/06 CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

SOUDAN

Abu Obeida Abdallah (m), journaliste du quotidien *Al-Ray Al-Amm*

Le journaliste Abu Obeida Abdallah a été arrêté le 29 septembre à Khartoum, capitale du Soudan, par des représentants de l'Agence nationale de sécurité (ANS). Il est depuis six jours détenu au secret sans avoir été inculpé. Il se peut qu'il soit un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Abu Obeida Abdallah, journaliste du quotidien national *Al-Ray Al-Amm* (« Opinion publique »), serait détenu dans la section réservée aux « politiques » dans les bureaux de l'ANS du nord de Khartoum. La raison de sa mise en détention n'est pas connue. L'ANS aurait déclaré qu'il serait libéré à la fin de l'enquête le concernant.

Abu Obeida Abdallah est un spécialiste du Darfour et a dans le passé couvert les discussions de paix relatives à cette région du pays. Ces discussions se sont tenues à Abuja, la capitale nigériane, début 2006. Il a passé plusieurs mois dans cette ville qu'il a quittée à la fin des discussions en mai 2006.

Le 2 octobre, les journalistes soudanais ont protesté contre la détention d'Abu Obeida Abdallah lors de la réunion annuelle des journalistes qui se tient au cours du mois de ramadan.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les autorités soudanaises imposent régulièrement des restrictions à la liberté de la presse, en censurant des articles qui ne sont pas conformes aux vues du gouvernement et en intimidant les journalistes, notamment par des arrestations, des mauvais traitements et des périodes de détention au secret.

Malgré leur engagement formel de respecter la liberté d'expression et d'information aux termes de l'article 39 de la Constitution de transition du Soudan (entrée en vigueur en juillet 2005), les autorités soudanaises ont entrepris de museler la presse au cours des derniers mois. Elles ont en particulier réduit considérablement la possibilité pour les journalistes d'aborder des sujets relatifs au Darfour et ne permettent pas que le gouvernement soit critiqué dans la presse.

Ainsi, le 15 août, quatre journalistes ont été mis en détention et renvoyés à Khartoum pour les empêcher de parler des dégâts causés par l'inondation dont ont été victimes les personnes déplacées par la construction du barrage de Meroe au nord de la capitale. Le 16 août, Naser Al-Din Ahmed Al-Tayeb, journaliste d'Al-Ayam, a été arrêté et battu par des policiers alors qu'il faisait un reportage sur la réinstallation forcée de personnes déplacées vivant à Dar Al-Salam, un camp de squatters au sud de Khartoum. A cause des coups reçus, il souffre aujourd'hui de surdité partielle.

Entre les 6 et 18 septembre, des policiers de l'ANS se sont présentés dans différentes imprimeries pour censurer le matériel destiné à la publication. Sept journaux ont vu leur édition saisie ou ont dû supprimer certains articles ou éditoriaux. Le second vice-président, Ali Osman Taha, a déclaré qu'il regrettait cette censure, mais il n'a pas promis d'y mettre fin.

Le 3 octobre, l'adjoint du secrétaire général du Mouvement de libération du peuple soudanais, qui participe au gouvernement d'unité nationale où il est minoritaire, a condamné ces attaques contre la liberté de la presse et les a qualifiées de sabotage de l'Accord de paix global de 2005.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé de la sécurité d'Abu Obeida Abdallah qui est détenu au secret depuis le 29 septembre sans avoir été inculpé ;
- demandez aux autorités de le libérer sans délai ni condition s'il a été incarcéré pour avoir simplement exercé son droit à la liberté d'opinion et d'expression ;
- demandez aux autorités soudanaises de permettre à Abu Obeida Abdallah d'entrer en contact avec sa famille, son avocat et un ou des médecins indépendants ;
- demandez au gouvernement de mettre fin aux restrictions imposées à la liberté d'expression au Soudan.

APPELS À :

Vice-Président

Mr Ali Osman Muhammad Taha

Vice-President

President's Palace

PO Box 281

Khartoum, Soudan

Fax : + 249 183 771651/783223/779977

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Vice-Président,*

Ministre de l'information et de la communication

Mr Al-Zahawi Ibrahim Malik

Ministre de l'information et de la communication

PO Box 291

Khartoum, Soudan

Fax : + 249 183 780146

Courriel : info@sudanjudiciary.org

Formule d'appel : *Dear Minister, Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Muhammad Ali al-Maradhi

Minister of Justice and Attorney General

Ministry of Justice, Khartoum, Soudan

Fax : + 249 183 780796 (Veuillez préciser « à l'attention du ministère de la Justice »)

Courriel : info@sudanjudiciary.org

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

Dr Abdel Moneim Osman Taha

Rapporteur, Advisory Council for Human Rights, Khartoum, Soudan

Courriel : human_rights_sudan@hotmail.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 NOVEMBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*